



PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 14 septembre 2011 à 19h00
(Mairie de Saint-Claude)

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean-Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Alain Waille.

POUVOIRS : Jean-Pierre Ackermann à Jean François Demarchi, Christian David à Nicolas Gindre.

EXCUSE : néant

ABSENT : néant

Soit 15 présents et 17 votants

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

1-1 Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 24 août 2011

1-1-1 Le procès verbal du 24 août 2011 est adopté à l'unanimité

1-2 Tourisme

1-2-1 Espace Nordique Jurassien : désignation de 4 représentants de la communauté de communes

Du fait de la dissolution du SMDT, la communauté de communes a repris les compétences de celui-ci.

L'association Jura Nordique, conformément aux dispositions de la loi Montagne, a pour but de contribuer sur le territoire du département du Jura à toutes actions propres à faciliter la pratique des activités nordiques.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, au titre des compétences qu'avait le SMDT et l'ex communauté de communes des Hautes Combes, dispose de 4 représentants au sein des instances délibératives de cette association.

Il est proposé de désigner les 4 représentants qui doivent tous être conseillers communautaires.

Le Bureau communautaire désigne , à l'unanimité :

- M. Nicolas Gindre
- M. Alain Mouret
- M. Jean Yves Comby
- Madame Claudie Piillard

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 19 h 20

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Daniel Monneret
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 16 septembre 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.